



PAR QUELS MOYENS LA "CULTURE DU RISQUE TECHNOLOGIQUE" POURRAIT-ELLE ÉVOLUER ?

Depuis Lubrizol, les rapports sur la prévention des risques technologiques se multiplient. « Une dynamique prometteuse », selon Caroline Kamaté de la FSCI. En plus de la création d'une agence dédiée promise par le ministère, le rôle des maires pourrait être renforcé. Les CSS, commissions de suivi de site pourraient aussi être plus ouvertes et transparentes.

La "CULTURE DU RISQUE" est revenue sur le devant de la scène depuis l'accident de Lubrizol et Normandie Logistique en septembre 2019 à Rouen. Ou plutôt le manque de culture de sécurité, pointé notamment dans le [rapport de la commission d'enquête du Sénat de juin 2020](#). "90 % DES FRANÇAIS SE SENTENT MAL INFORMES SUR LES RISQUES QUE PRESENTENT LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET CHIMIQUES ET 10 % A PEINE AFFIRMENT SAVOIR COMMENT REAGIR SI UN ACCIDENT SE PRODUISAIT PRES DE CHEZ EUX !", écrivent alors les sénateurs.

Pour mieux comprendre ces lacunes, la ministre de la transition énergétique Barbara Pompili a missionné le journaliste Frédéric Courant pour présider une mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, qui a rendu ses [conclusions](#) en juin 2021. Les grandes lignes du rapport ont ensuite été synthétisées par le ministère dans un [plan d'actions sur la culture du risque "TOUS RESILIENTS FACE AU RISQUE" d'octobre 2021](#), tandis que le Sénat appuyait [dans un rapport de février 2022 l'importance de prendre rapidement ces mesures](#) d'amélioration. "IL EXISTE ACTUELLEMENT UNE DYNAMIQUE PROMETTEUSE SUR CES QUESTIONS", se réjouit Caroline Kamaté, coordinatrice de projets à la Fondation pour une culture de la sécurité industrielle.

Une agence nationale et des maires plus présents

En particulier, et dans le prolongement des préconisations du rapport Courant, le ministère propose de créer une agence chargée de porter la politique de sensibilité aux risques et le renforcement de la culture de la sécurité industrielle. Dans son dernier rapport, le Sénat demande à ce qu'elle soit désignée dès le premier semestre 2022. "UNE STRUCTURE TRANSVERSALE, C'EST RICHE. MAIS ELLE DEVRA FAIRE ATTENTION A NE PAS ETRE TROP DESCENDANTE", considère Caroline Kamaté, qui considère en revanche "FEDERATEURS" la mise un place d'un événement national le 13 octobre et d'une charte graphique commune. "D'AUTRES PISTES INTERESSANTES SONT ENVISAGEES, NOTAMMENT CELLES QUI ONT TRAIT A L'EXPERIENCE DU RISQUE", poursuit-elle, évoquant les simulations ou les exercices – des pratiques initialement plutôt envisagées du côté des risques naturels.

Caroline Kamaté salue en particulier les préconisations sur le renforcement du rôle du maire, "UN MAILLON ESSENTIEL QUI DISPOSE D'UNE BONNE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE SES ADMINISTRÉS – QUI EN RETOUR LUI FONT CONFIANCE – ET QUI SE RETROUVE EN PREMIÈRE LIGNE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL". Pourtant le premier rapport du Sénat pointait un "MANQUE D'INTERACTION ET DE DIALOGUE AVEC L'ÉTAT [QUI] PLACE [...] UN CERTAIN NOMBRE DE MAIRES DANS UNE SITUATION PASSIVE". Selon la commission d'enquête du Sénat, les élus sont faiblement associés à l'élaboration des PPI (plans particuliers d'intervention). Le rapport Courant recommande donc dans un premier temps de les former à la gestion de crise – une mesure reprise dans la feuille de route ministérielle. Dans son dernier rapport, le Sénat demande quant à lui de les associer à l'organisation des exercices PPI mais aussi de les intégrer plus largement aux CSS (commissions de suivi de site).

La réforme des CSS

Des CSS créées après la catastrophe d'AZF à Toulouse pour améliorer l'information des populations sur les risques majeurs, et qui pourraient aussi être réformées. "IL S'AGISSAIT D'UNE GRANDE AVANCEE, MAIS QUI N'A PAS TENU SES PROMESSES EN TERMES D'INCLUSION CITOYENNE", analyse Caroline Kamaté. En cause notamment, un encadrement trop rigide avec des fréquences de réunion et une composition imposées ainsi qu'une interdiction d'accès au public et aux médias. Le plan ministériel prévoit donc un assouplissement des règles, tandis que le Sénat détaille en proposant notamment un élargissement des réunions à la population exposée en second rideau. "CES MESURES SONT INTERESSANTES, MAIS SERONT-ELLES MISES EN PRATIQUE ? POUR QUE LES RIVERAINS S'APPROPRIENT CES DISPOSITIFS, IL FAUT QU'ILS SOIENT CONVAINCUS QUE LEUR VOIX SERONT ENTENDUES", commente Caroline Kamaté.

De leur côté, comment les industriels appréhendent-ils ce mouvement vers plus de participation et de transparence ? "ILS POURRAIENT LE PERCEVOIR COMME UNE CONTRAINTE OU UN PASSAGE OBLIGE. CE SONT LA CES IDEES REÇUES QUI DOIVENT EVOLUER. LES DECISIONS PASSEES PAR LA PARTICIPATION SONT PLUS ECLAIREES, PLUS DEMOCRATIQUES ET PLUS ACCEPTEES. LES GENS QUI SE CONNAISSENT VONT MOINS AU CONTENTIEUX", commente Caroline Kamaté, qui voit dans cette évolution "UN MOUVEMENT INELUCTABLE".

Éva Thiébaud

<https://www.actuel-hse.fr/content/par-quels-moyens-la-culture-du-risque-technologique-pourrait-elle-evoluer>